# Zen Santé Pro Premium by Zenio assuré par malakoff

La solution haut de gamme pour les TNS et les seniors de + de 55 ans

# Pour qui?

Pour les travailleurs non-salariés et les seniors à la recherche de garanties haut de gamme



#### En un clin d'œil

#### Produit géré par Génération et assuré par QUATREM du groupe Malakoff Humanis

#### **Simple**

4 formules 1 option non OPTAM

#### **Protecteur**

Une assistance haut de gamme, 24h/24, 7j/7, pour accompagner vos clients en cas de coup dur

#### Madelin

Un contrat responsable éligible Loi Madelin

### Pourquoi choisir Zen Santé Santé Pro Premium?

- > 4 formules haut de gamme déductibles Madelin
- > **Un renfort non OPTAM** permettant d'aligner les garanties des médecins non OPTAM sur celles des médecins OPTAM
- > **Aucune limitation en hospitalisation** (délai d'attente uniquement sur le versement du forfait naissance)
- > **Un poste renforcé sur la pharmacie** : jusqu'à 180 € par an et par assuré pour les médicaments, vaccins et contraception prescrits non remboursés
- > **Un haut niveau en médecine naturelle** : jusqu'à 300 € par an et par assuré, sans limitation par acte, 13 professions éligibles
- > Inédit : le forfait naissance est aussi disponible pour la naissance d'un petit-enfant !
- > **Une reprise à la concurrence facilitée** avec la prise en charge de l'envoi du mandat de résiliation auprès de l'ancien assureur
- L'assistance Filassistance en inclusion: un réseau de 10 000 prestataires en France pour un maillage territorial optimal. Des experts de l'assistance disponibles 7j/7, 24h/24. Des garanties haut de gamme en inclusion sur mesure pour les familles: des prestations spécifiques en cas de maternité, la téléconsultation illimitée, des prestations en cas d'hospitalisation ou de maladie d'un enfant, un service d'informations animé par des médecins pour répondre à toutes les questions de nature médicale et accompagner les pathologies chroniques....
- > **L'accès au réseau de soins optique Kalixia** : permettant de nombreuses réductions, et d'une qualité de service optimale, auprès de plus de 6 700 opticiens partenaires Malakoff Humanis



# Étape n° 1 / Choisissez la formule adaptée au besoin de votre client

**Tableau de synthèse** (cf. tableau détaillé en pages 4, 5 et 6)

	Formule 200	Formule 300	Formule 400	Formule 500			
HOSPITALISATION							
OPTAM ou OPTAM-CO	200 % BR	300 % BR	400 % BR	500 % BR			
Hors OPTAM ou OPTAM-CO	180 % BR	200 % BR	200 % BR	200 % BR			
Avec option non OPTAM	200 % BR	300 % BR	400 % BR	500 % BR			
Chambre particulière (par jour)	50 €	65€	80 €	100€			
SOINS COURANTS							
OPTAM ou OPTAM-CO	200 % BR	250 % BR	350 % BR	500 % BR			
Hors OPTAM ou OPTAM-CO	180% BR	200 % BR	200 % BR	200 % BR			
Avec option non OPTAM	200 % BR	250 % BR	350 % BR	500 % BR			
MÉDECINE NATURELLE							
Médecine douce : 13 professions éligibles	100€ / an	150€ / an	200€ / an	300€ / an			
OPTIQUE							
Monture de classe B avec au moins 2 verres complexes ou très complexes	200 €	300 €	450 €	600€			
DENTAIRE							
Soins et prothèses dentaires à tarifs maitrisés ou à tarifs libres hors 100 % Santé	200 % BR	300 % BR	400 % BR	500 % BR			
AUDIOLOGIE							
Équipements hors "100 % Santé" dans la limite de 1 700 € par an par oreille	100 % BR + 250 €	100 % BR + 450 €	100 % BR + 700 €	100 % BR + 1000 €			

# Étape n°2 / Renforcer les garanties avec l'option non OPTAM

L'option non OPTAM est un contrat non responsable vous permettant d'aligner les niveaux de remboursement de tous les médecins non OPTAM sur les médecins OPTAM.

En tant que distributeur de produits d'assurance, vous devez proposer des produits qui sont cohérents avec les exigences et besoins du souscripteur éventuel ou de l'adhérent éventuel.

Pour plus de détails sur le produit vous pouvez vous référer au Document d'Information normalisé sur le Produit (DIP) ou à la notice d'informations.



#### **Conditions**

		Formule 200	Formule 300	Formule 400	Formule 500		
Renfort	Option non OPTAM	✓	✓	✓	✓		
Âge limite à	Des travailleurs non-salariés	De 18 à 75 ans					
l'adhésion de l'adhérent	Des seniors (régime général)		De 55 à	80 ans			
principal	Âge limite aux prestations		Aud	cune			
	Délai attente	Unique	ment sur le forfait na	issance ou adoption	: 9 mois		
	Tiers payant	✓	✓	✓	✓		
	Contrat responsable	✓	✓	✓	✓		
Conditions	Madelin	✓	✓	✓	✓		
	Conformité 100 % Santé	✓	✓	✓	✓		
	Territorialité	o France métropolitaine (exclusion de la corse)					
	Réduction tarifaire	<ul> <li>Réduction couple (2 adultes) : - 10 %</li> <li>Gratuité à partir du troisième enfant</li> </ul>					
Tarifs	Frais annexes	<ul> <li>Frais de dossier : 10 €, payables lors de la 1ère cotisation</li> <li>Frais association des assurés Zenioo : 12 € par contrat payables lors de la 1ère cotisation</li> </ul>					
Cotisations	Modalités de paiement des cotisations	<ul> <li>Périodicité mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou annuelle au choix de l'assuré</li> <li>Mode de paiement :         <ul> <li>Prélèvement automatique (le 5 ou le 12 du mois)</li> <li>Chèque (uniquement si annuel ou semestriel)</li> </ul> </li> </ul>					
Gestion	Gestion des prestations	<ul> <li>Gestion et tiers payant déléguée à Génération</li> <li>Réseau de soin délégués au réseau de soins Kalixia</li> </ul>					

#### Marché cible

- Les personnes physiques, travailleurs non-salariés, résidant en France, âgées de 18 ans à 75 ans lors de l'adhésion, affiliées et à jour de leurs cotisations auprès de leurs régimes obligatoires d'assurance maladie et vieillesse français.
- Les personnes physiques, ayant le statut de seniors, affilés au régime général de la Sécurité sociale, affiliées et à jour de leurs cotisations auprès de leurs régimes obligatoires d'assurance maladie et vieillesse français

#### Rémunération

En tant que distributeur de produits d'assurance, il vous appartient de vérifier que les modalités de rémunération prévues ne sont pas de nature à créer un risque de conflit d'intérêts qui serait préjudiciable à votre client.

Commissionnement linéaire ou escompté au choix : se référer à la convention de partenariat.





		Formule 200	Formule 300	Formule 400	Formule 500
Délai d'attente		Aucun	Aucun	Aucun	Aucun
Contrat responsable	•	Oui	Oui	Oui	Oui
	HOSPITALIS	ATION (y compris	maternité)		
Forfait journalier ho	spitalier / Durée illimitée	Rbt intégral	Rbt intégral	Rbt intégral	Rbt intégral
Frais de séjour en ét	ablissement conventionné	Rbt intégral	Rbt intégral	Rbt intégral	Rbt intégral
Frais de séjour en ét	ablissement non conventionné	150 % BR	200 % BR	250 % BR	300 % BR
Honoraires médicau	ıx et chirurgicaux				
> Médecins OPTAM o	u OPTAM-CO	200 % BR	300 % BR	400 % BR	500 % BR
> Médecins hors OPTAM ou OPTAM-CO		180 % BR	200 % BR	200 % BR	200 % BR
Chambre particulière (par jour) (2)		50 €	65 €	80 €	100 €
Frais d'accompagnant (par jour) (2)		40 €	50 €	70 €	80 €
Frais de transport re	emboursé par la Sécurité sociale	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR
	ASSISTA	NCE AVEC FILASS	ISTANCE		
	Aide à domicile	30 heures maximum par évènement réparties soit pendant l'hospitalisa ou au cours des 15 jours ouvrés qui suivent la fin de cette dernière pendant la période d'Immobilisation			
En cas d'hospitalisation supérieure à 48 h	Garde d'enfants de moins de 16 ans	10 heures par jour maximum pendant 2 jours maximum dans la limit € TTC par évènement			ans la limite de 150
Superiouse a 40 II	Accompagnement des enfants à l'école (dans un rayon de 25 km maximum)	10 allers/retours maximum à concurrence de 500 € TTC maximum l'ensemble des enfants et dans un rayon de 25 Km maximum du domici			

9	SOINS COURANTS	5		
Honoraires médicaux des généralistes et spécialistes (co spécialités)	กรนltations, radiolo <sub>ใ</sub>	gie, imagerie, échogr	aphie, actes techniq	ues et de
> Médecins OPTAM ou OPTAM-CO	200 % BR	250 % BR	350 % BR	500 % BR
> Médecins hors OPTAM ou OPTAM-CO	180 % BR	200 % BR	200 % BR	200 % BR
<b>Honoraires paramédicaux</b> (auxiliaires médicaux) tels que kinésithérapeute, orthoptiste, infirmier	200 % BR	250 % BR	350 % BR	500 % BR
Analyses et examens de laboratoires	200 % BR	250 % BR	350 % BR	500 % BR
Médicaments remboursés par le Régime Obligatoire	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR
<b>Matériel médical remboursées par la Sécurité sociale</b> (prothèses orthopédiques, petit et gros appareillage tels qu'attelle, fauteuil roulant, lit médicalisé)	200 % BR	250 % BR	350 % BR	500 % BR
<b>Forfait naissance / adoption</b> (doublé en cas de naissance multiple) <sup>(1)</sup>	150 €	200 €	250€	300 €
Soins effectués à l'étranger	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR
<b>Cures thermales</b> : honoraires et frais remboursés par la Sécurité sociale <sup>(3)</sup>	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR
Forfait supplémentaire pour les frais annexes de cure thermale remboursée par la Sécurité sociale	100 € / an	200 € / an	300 € / an	400 € / an
ASSISTA	NCE AVEC FILASS	ISTANCE		
En cas d'indisponibilité ou d'absence du médecin traitant	Téléconsultation médicale illimitée délivrée par des médecins généralistes ou spécialistes inscrits au conseil national de l'ordre des médecins, pour un diagnostic avec ordonnance ou un conseil ou un second avis médical			
En cas d'adoption ou procréation médicale assistée	Accompagnement psychologique, aide aux démarches en cas de procréation médicalement assistée			
Enfants : absence scolaire inférieure à 15 jours	Recherche et prise en charge d'un répétiteur scolaire, à raison de 10 heures			



à la suite d'une maladie ou accident

凸

maximum par semaine et dans la limite de 2 000 € TTC par évènement

Contrat imaginé par Zenioo, géré par Génération et assuré par QUATREM du groupe Malakoff Humanis

#### **TABLEAU DES GARANTIES Zen Santé Pro Premium**



	Formule 200	Formule 300	Formule 400	Formule 500
	OPTIQUE (4)			
Équipements 100 % Santé	Rbt intégral	Rbt intégral	Rbt intégral	Rbt intégral
Équipements hors 100 % Santé				
> Une monture de classe B avec 2 verres simples	150 €	200€	300€	400 €
> Une monture de classe B avec au moins 1 verre complexe ou très complexe	150 €	200 €	300€	400 €
> Une monture de classe B avec 2 verres complexes ou très complexes	200 €	300 €	450 €	600€
<b>Lentilles</b> remboursées et non remboursées par la Sécurité sociale	150 €	200 €	250€	300 €
Chirurgie réfractive / Forfait annuel par œil	200 €	300 €	400 €	500€
RÉSEAU DE SOINS VIA KALIXIA				
	o lusqu'à 40 % d	e réduction sur le pi	rix des verres et 30 %	% pour les lentilles



#### Bénéficiez du réseau de soin Kalixia optique

6 700 centres partenaires : un très large choix de lunettes parmi les plus grandes marques du marché

- Remplacement en cas de casse de la monture de classe B
- Les verres sont systématiquement durcis, amincis en fonction de la correction et traités antireflets

	DENTAIRE			
Soins et prothèses "100 % Santé" remboursés par la Sécurité sociale	Rbt intégral	Rbt intégral	Rbt intégral	Rbt intégral
Soins hors "100 % Santé" remboursés par la Sécurité sociale	100 % BR	100 % BR	150 % BR	200 % BR
<b>Prothèses hors "100 % Santé</b> " remboursées par la Sécurité sociale	200 % BR	300 % BR	400 % BR	500 % BR
Orthodontie remboursée par la Sécurité sociale	200 % BR	300 % BR	400 % BR	500 % BR
Implantologie, orthodontie, parodontologie, prothèses non remboursées par la Sécurité sociale	200 €	300 €	400€	500 €
Plafond annuel de remboursement (hors soins et prothèses "100% Santé")	1 000 €	1 200 €	1 600 €	2 000 €

AIDES AUDITIVES (par oreille) (5)				
Équipements "100 % Santé"	Rbt intégral	Rbt intégral	Rbt intégral	Rbt intégral
<b>Équipements hors "100 % Santé"</b> dans la limite de 1 700 € par an par oreille	100 % BR + 250 €	100 % BR + 450 €	100 % BR + 700 €	100 % BR + 1000 €



#### **TABLEAU DES GARANTIES Zen Santé Pro Premium**

Contrat imaginé par Zenioo, géré par Génération et assuré par QUATREM du groupe Malakoff Humanis



	Formule 200	Formule 300	Formule 400	Formule 500
PRÉV	ENTION ET BIEN-	ÊTRE		
Vaccins prescrits non remboursés par la Sécurité sociale	30 €	40 €	50 €	60 €
<b>Moyens contraceptifs</b> non remboursés par la Sécurité sociale	30 €	40 €	50 €	60€
<b>Médicaments prescrits</b> non remboursés par la Sécurité sociale	30 €	40 €	50 €	60 €
<b>Médecine douce</b> : Ostéopathe, Chiropracteur, Acupuncteur, Diététicien, Psychomotricien, Psychologue, Hypnothérapeute, Naturopathe, Etiopathe, Pédicure- Podologue, Tobacologue, Sophrologue et Ergothérapeute	100 € / an	150 € / an	200 € / an	300 € / an
ASSISTA	NCE AVEC FILASS	ISTANCE		
Assistance vie quotidienne	Médecin à votre disposition par téléphone pour répondre aux questions médicales sur la santé, les vaccins, la diététique			dre aux questions
Assistance maternité	Informations médicales (accouchement, les risques liés à certaines activités pendant la grossesse), informations pratiques (mode de garde, aide aux démarches administratives)			
Assistance naissance	Dans les 6 premiers mois suivant une naissance : recherche et prise en charge d'auxiliaire de puériculture à domicile à concurrence de 8h maximum par évènement			

	Formule 200	Formule 300	Formule 400	Formule 500
OF	PTION NON OPTA	м		
Honoraires médicaux et chirurgicaux non OPTAM	200 % BR	300 % BR	400 % BR	500 % BR
Généraliste / Spécialiste non OPTAM	200 % BR	250 % BR	350 % BR	500 % BR
<b>Honoraires médicaux non OPTAM</b> : consultations, actes techniques, imagerie médicale	200 % BR	250 % BR	350 % BR	500 % BR

- (1) L'allocation « maternité » ou petit enfant ne peut être allouée qu'une fois durant la vie du contrat. Si l'adhérent ou le conjoint est le parent : l'acte de naissance ou le livret de famille est nécessaire pour le versement des prestations. Si l'adhérent ou le conjoint est le grand parent : acte de naissance et copie du livret de famille prouvant l'affiliation.
- (2) Cette prise en charge est exclue en cas d'hospitalisation :
  - pour des cures de désintoxication en cas d'alcoolisme ou de toxicomanie ;
  - ou dans les établissements médico-sociaux (Maison d'accueil spécialisé, maison de retraite, EHPAD) tels que définis à l'article L.312-1 du code de l'action sociale et des familles.

Elle est limitée à 60 jours par an et par bénéficiaire pour les établissements et services de psychiatrie et pour les séjours en soins de suite, de réadaptation, de rééducation et assimilés, en unité de soins psychiatriques, en maison de repos et centre de convalescence.

(3) Limité à 30 jours/an.

(4) Les équipements optiques relevant du panier 100 % Santé font l'objet d'une prise en charge intégrale, dans la limite des prix de vente fixés par la réglementation. Les équipements relevant du panier "libre" sont pris en charge à hauteur de la garantie choisie. Dans les deux cas, le remboursement se fait dans la limite d'un équipement (1 monture + 2 verres) tous les deux ans décomptés à partir de la date de délivrance du dernier équipement. En cas d'évolution du défaut visuel ou pour un bénéficiaire âgé de moins de 16 ans, cette limitation est ramenée à une année. La monture de classe B est plafonnée à 100 €.

(5): Les prothèses auditives de classe 1 appartenant au panier "100 % Santé" font l'objet d'une prise en charge intégrale, dans la limite des prix de vente fixés par la règlementation. Les prothèses auditives de classe 2 relevant du panier "Libre" sont prises en charge à hauteur de la garantie choisie et dans la limite de 1700 € par oreille (remboursement du Régime Obligatoire inclus). Dans les deux cas, la garantie est limitée à un remboursement tous les 4 ans à compter de la date de délivrance de l'équipement

BR : Base de remboursement de la sécurité sociale

FR : Frais réels

DE : Dépenses effectives

SS : Sécurité sociale

OPTAM : Dispositif de pratique tarifaire maîtrisée

PLV: Prix limite de vente (dans le cadre du 100 % Santé)

Les taux de remboursement indiqués ci-après sont exprimés en pourcentage de la base de remboursement du régime obligatoire. Ils incluent le remboursement de cet organisme. Toutefois les remboursements en euros interviennent en complément du régime obligatoire.





# La conformité en toute simplicité!

#### La gouvernance produit

Dans le cadre de notre démarche d'amélioration continue de la qualité de nos produits, faites-nous part de vos retours si vous constatez que soit :

- o le produit n'est pas en adéquation avec les intérêts, objectifs et caractéristiques du marché cible précisé cidessus ;
- o des circonstances relatives au produit sont susceptibles d'avoir des répercussions défavorables pour le client ;
- les modalités de rémunération proposées pour le produit vous placent dans une situation de conflit d'intérêt vis-à-vis du client;

à partir de la messagerie instantanée mise à disposition depuis notre plateforme de vente, ou via votre délégué régional.

#### La réglementation LCBFT

Au regard du risque faible du produit, vous devez appliquer a minima un niveau de **vigilance simplifiée** au titre du titre VI du livre V du code monétaire et financier.

Concrètement cela signifie que vous devez collecter les informations d'identification suivants :

	Client personne physique	Client personne morale
Client potentiel	Nom, prénoms, date et lieu de naissance	Forme juridique, dénomination sociale, numéro SIREN, adresse du siège et du lieu de direction effective si différent
Bénéficiaire effectif	Non concerné	Nom, prénoms, date et lieu de naissance
Personne agissant pour le compte du Client (ex : payeur de prime, représentant légal)	Nom, prénoms, date et lieu de naissance, lien avec la personne représentée	Nom, prénoms, date et lieu de naissance, fonction de représentation exercée

En cas d'opération atypique au sens de l'article L561-10-2 du code monétaire et financier, vous devez :

- ✓ Effectuer la vérification d'identité conformément aux articles R561-5-1 et suivants du code monétaire et financier
- Collecter les informations pertinentes au titre de la relation d'affaires et de la connaissance de la situation professionnelle, économique et financière du client et, le cas échéant de son bénéficiaire effectif, afin d'éliminer ou de réduire le risque de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme
- ✓ Recueillir une seconde pièce d'identité
- 🗸 S'assurer que le premier paiement soit effectué en provenance d'un compte situé en UE et ouvert au nom du Client ou de son représentant.

En cas de question, vous pouvez vous adresser au correspondant TRACFIN de notre société à l'adresse mail suivante : <u>lcb-ft.tracfin@zenioo.com</u>.

